

**MAIRIE DE THERVAY**  
**39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2024-12-04**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

**PRESENTS** : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline.

**ABSENTS EXCUSES** : CRETIN Christian, PHILIPPON Franck.

**Secrétaire de séance** : CHAMPONNOIS Alain.

Convocation du 04/12/2024 (affichée le 04/12/2024).

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PAR LA COMMUNE DE THERVAY A LA MUTUALITE FRANCAISE JURA**

Le maire expose que dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, la Communauté de communes Jura Nord a confié la gestion du relais petite enfance à la Mutualité Française Jura en 2007.

Il rappelle que la Commune de Thervay accueille au sein du bâtiment communal les permanences du relais petite enfance et met à disposition une salle dédiée à l'activité mais aussi les sanitaires, la cuisine et la salle du conseil mais précise que cette mise à disposition n'a jamais été contractualisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Thervay et la Mutualité Française Jura
- charge le maire de la signature de cette convention et de tous les documents afférents à cette opération

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Stéphane ECARNOT

